

## Vous êtes

Déjà adhérent :  Oui  Non

Vous êtes :  Une entreprise  Une collectivité  Autre

Nom de votre organisation :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. : E-mail : Site internet :

Forme juridique : SIRET : TVA Intracommunautaire :

## Votre barème cotisation

### Entreprises

CA en K€	HT	TTC
<input type="checkbox"/> < 100*	131,67 €	158,00 €
<input type="checkbox"/> 100 à 500	315,00 €	378,00 €
<input type="checkbox"/> 500 à 1 000	630,00 €	756,00 €
<input type="checkbox"/> 1 000 à 2 500	945,00 €	1 134,00 €
<input type="checkbox"/> 2 500 à 5 000	1 260,00 €	1 512,00 €
<input type="checkbox"/> 5 000 à 10 000	1 575,00 €	1 890,00 €
<input type="checkbox"/> 10 000 à 50 000	1 890,00 €	2 268,00 €
<input type="checkbox"/> > 50 000	3 150,00 €	3 780,00 €
<input type="checkbox"/> Hors France	X3	X3

### Collectivités

Nbre d'habitants	HT	TTC
<input type="checkbox"/> < 500	157,50 €	189,00 €
<input type="checkbox"/> 500 à 1 500	315,00 €	378,00 €
<input type="checkbox"/> 1 500 à 2 500	473,00 €	567,60 €
<input type="checkbox"/> 2 500 à 4 000	630,00 €	756,00 €
<input type="checkbox"/> 4 000 à 7 000	788,00 €	945,60 €
<input type="checkbox"/> 7 000 à 10 000	945,00 €	1 134,00 €
<input type="checkbox"/> 10 000 à 50 000	1 102,50 €	1 323,00 €
<input type="checkbox"/> > 50 000	1 575,00 €	1 890,00 €

### Cotisation spécifique

	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Organisme de conseil et/ou d'appui aux entreprises de production	Nous contacter	
<input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement ou de recherche	630,00 €	756,00 €
<input type="checkbox"/> Membre sympathisant actif	84,00 €	100,80 €
<input type="checkbox"/> Étudiant, retraité	42,00 €	50,40 €

\* Entreprises au forfait fiscal

## Votre collège d'adhésion

### Collège n° 1

Entreprises horticoles / Pépinières / Agriculteurs urbains

### Collège n° 2

Entreprises du paysage / Paysagistes-concepteurs / Gestionnaires d'espaces et d'infrastructures verts / Entreprises d'ingénierie et de génie écologiques

### Collège n° 3

Grossistes en végétaux / Jardineries / Fleuristes / Bio-industries / Agro-fournisseurs / Équipementiers

### Collège n° 4

Conseillers horticoles / Établissements de formation et de recherche / Étudiants / Chercheurs

Décrivez l'activité principale de votre organisation :

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

---

## Votre Unité Territoriale de rattachement

- ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes
- ASTREDHOR Est
- ASTREDHOR Loire-Bretagne
- ASTREDHOR Méditerranée
- ASTREDHOR Seine-Manche
- ASTREDHOR Sud-Ouest
- Adhérent direct

Adhérer à ASTREDHOR - Institut des professionnels du végétal, c'est adhérer à une Unité Territoriale (UT). Vous êtes alors invité.e à prendre part à l'assemblée territoriale annuelle et à la gouvernance locale pour déterminer l'orientation des programmes. Néanmoins, si vous ne souhaitez pas être impliqué.e dans une Unité Territoriale en particulier, vous pouvez adhérer "directement" à l'Institut.

---

## Votre abonnement aux bulletins et newsletters

- INNOVATION INFOS - veille sur les nouveaux marchés pour les produits horticoles
- RÉFÉRENCE HORTICOLE - bulletin bibliographique
- HORTIMÉCA - veille sur la mécanisation et la robotisation en horticulture
- INTERNATIONAL INFOS - veille sur l'expérimentation à l'étranger
- BULLETIN DE LIAISON - bulletin d'information d'ASTREDHOR Est
- FIL D'ACTUALITÉS - bulletin d'information d'ASTREDHOR Sud-Ouest
- DU CÔTÉ DU RATHO - newsletter d'ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes
- NEWSLETTERS d'ASTREDHOR Seine-Manche

## Vous pouvez inscrire jusqu'à 5 personnes aux bulletins et newsletters sélectionnés

### Abonné n° 1

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Abonné n° 4

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Abonné n° 2

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Abonné n° 5

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Abonné n° 3

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

---

## Votre mode de règlement

- MANDAT SEPA
- VIREMENT BANCAIRE
- CHÈQUE

---

## La protection de vos données

Vous avez adhéré à ASTREDHOR, nous vous avons demandé un certain nombre d'informations. En fournissant ces données, vous acceptez qu'elles soient utilisées dans le cadre de la gestion de votre adhésion et des services qui y sont liés (envoi d'informations sur les derniers événements, actualités de l'Institut, bulletins et newsletters sélectionnés, les appels à cotisation et création d'un compte adhérent sur [astredhor.fr](http://astredhor.fr)) pour une durée maximale de 3 ans. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos données, contactez-nous : [info@astredhor.fr](mailto:info@astredhor.fr)

J'accepte que les informations fournies soient utilisées dans le cadre de la communication d'ASTREDHOR (conseil, formation, accompagnement à l'innovation...).

Oui  Non

---

## Votre signature

Je soussigné.e  représentant.e la société / organisme

déclare, en qualité de  m'engager à régler à ASTREDHOR la cotisation annuelle de  € TTC

pour l'année 2024

Fait à  Le

Signature et cachet

---

## Vos contacts

ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes	<a href="mailto:aura@astredhor.fr">aura@astredhor.fr</a>	04 78 87 93 69
ASTREDHOR Est	<a href="mailto:est@astredhor.fr">est@astredhor.fr</a>	09 72 65 86 60
ASTREDHOR Loire-Bretagne	<a href="mailto:loire-bretagne@astredhor.fr">loire-bretagne@astredhor.fr</a>	02 38 64 10 33
ASTREDHOR Méditerranée	<a href="mailto:mediterranee@astredhor.fr">mediterranee@astredhor.fr</a>	04 94 12 34 24
ASTREDHOR Seine-Manche	<a href="mailto:seine-manche@astredhor.fr">seine-manche@astredhor.fr</a>	02 35 97 69 99
ASTREDHOR Sud-Ouest	<a href="mailto:sud-ouest@astredhor.fr">sud-ouest@astredhor.fr</a>	05 56 75 10 91
Adhérent direct	<a href="mailto:adhésion@astredhor.fr">adhésion@astredhor.fr</a>	01 53 91 45 00

**Attention : ne pas envoyer de règlement attendre la réception de la facture**

## Cas 1. Adhésion (uniquement)

### Procédure d'inscription 2024 – Cas 1

➔ Remplir et nous retourner par mail, uniquement le « Formulaire de demande d'adhésion ASTREDHOR »

## Cas 2 : Visites Contrat PRO (incluant Adhésion)

### Vos coordonnées

Entreprise : Adresse : Nom du contact : Tél. Direct :  
 Mail : Le à Signature

Coût **TOTAL HT** comprenant  
 le prix de l'adhésion  
 avec le prix des visites  
 Contrat PRO

NBRE DE VISITES	VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES						
	0 € à 99 999 €	100 000 € à 499 999 €	500 000 € à 999 999 €	1 000 000 € à 2 499 999 €	2 500 000 € à 4 999 999 €	5 000 000 € à 9 999 999 €	10 000 000 € à 49 999 999 €
1	599,67	783,00	1 098,00	1 413,00	1 728,00	2 043,00	2 358,00
2	1 019,67	1 203,00	1 518,00	1 833,00	2 148,00	2 463,00	2 778,00
4	1 809,67	1 993,00	2 308,00	2 623,00	2 938,00	3 253,00	3 568,00
6	2 486,67	2 670,00	2 985,00	3 300,00	3 615,00	3 930,00	4 245,00
8	3 115,67	3 299,00	3 614,00	3 929,00	4 244,00	4 559,00	4 874,00

**A compléter - Votre choix : ..... € HT soit ..... € TTC (TVA 20 %) ..... Nbre de visites**

### Procédure d'inscription 2024 – Cas 2

- ➔ Remplir et nous retourner par mail, obligatoirement le « Formulaire de demande d'adhésion ASTREDHOR » sauf le paragraphe « 2. Barème des cotisations »
- ➔ Remplir et nous retourner par mail ce Bulletin d'adhésion et la convention d'intervention complétés (ci-après)

Par ce Bulletin, je m'engage également à participer à l'Assemblée Territoriale de ASTREDHOR Sud-Ouest

## Préambule

Cette convention établie en début d'année est un document de travail interne à l'entreprise et permet d'orienter notre collaboration. Nous vous rappelons que les décisions appartiennent au chef d'entreprise.

**Dans le cadre de la certification conseil nous sommes tenus de travailler avec un groupe d'entreprises identifiées. Il est donc important que vous nous retourniez cette convention signée et renouvelable ensuite par tacite reconduction.**

Nous vous rappelons que les contrats « conseil » couvrent le temps passé sur entreprise ainsi que le temps de travail réalisé en bureau, tous les frais de déplacement sont mutualisés sur le grand sud-ouest. Les travaux de bureau peuvent se substituer à des interventions sur entreprise.

Chaque paragraphe de la convention comporte :

➔ **Des éléments de suivi technique général (➔)** réalisés lors des visites de terrain. Ils font partie des services communs aux entreprises adhérentes à l'appui technique et seront réalisés ou non en fonction de vos besoins exprimés, des observations de terrain du technicien.

**Des thèmes particuliers (•)** : Ils peuvent être abordés lors des visites de terrain et demandent souvent un travail plus important de recherche ou de synthèse générant des heures de bureau. Selon la nature du thème et vos besoins, ce travail sera assimilé à une intervention et fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

## CONTRAT PRO année 2024

<i>Conseil technique spécifique individuel sur entreprise</i>	Interventions	Cochez votre choix
Diagnostic phytosanitaire lors des visites ou à distance et préconisations (accompagnement au développement vers le biocontrôle)	1 intervention	
Irrigation et fertilisation, interprétation des analyses	2 interventions	
Soutien technico-économique et optimisation des cultures	4 interventions	
Veille technique réglementaire	6 interventions	
Travaux de bureau pouvant se substituer à des interventions sur entreprise	8 interventions	

## SOUHAIT prévisionnel des visites

➔ Conseiller pilote de votre dossier :

Tél (lundi)

portable :

mail :

[@astredhor.fr](mailto:@astredhor.fr)

Intervention	Mois	Semaine	Conseillers	Thèmes à préciser si besoin
<b>Horticulture / Pépinière</b>				
N° (1)				
N° (2)				
N° (3)				
N° (4)				
N° (5)				
N° (6)				
N° (7)				
N° (8)				

Ces indications ne constituent pas un engagement. Les dates et les jours précis des visites seront confirmés d'un commun accord par mail, fax ou téléphone le lundi de la semaine prévue ou la semaine antérieure.

## Quelques éléments pouvant être développés dans le cadre d'un contrat PRO

**Entourer - oui/non - là où vous le souhaitez au niveau des thèmes particuliers**

### 1 - Suivi phytosanitaire

➔ Echanges sur les **risques** suivant les espèces cultivées, la saison

➔ Aide au **diagnostic** des ravageurs et des maladies et analyses complémentaires par des laboratoires spécialisés si besoin et en accord avec le responsable d'entreprise. Le coût des analyses reste à la charge de l'entreprise.

- Conseils sur les **stratégies** de protection sanitaire : alternance, fréquence, mode de traitement, choix des appareils, appui et réflexion vers des traitements raisonnés (fiches préconisations dans le cadre de la Certification Conseil)
- Diagnostic des **armoires/locaux de stockage des produits phytosanitaires** (usages homologués, DRE, produits CMR, PPNU...)
- **Veille réglementaire et informations** sur le stockage des produits, l'élimination des déchets (emballages vides (EVPP), effluents..., des produits non utilisés (PPNU), les nouvelles homologations ou extensions d'usages et les retraits...
- **Accompagnement sur les enregistrements des traitements phytosanitaires** (Modèle de cahier d'enregistrement)
- Informations sur les **nouveaux ravageurs et maladies**
- Suivi général du **désherbage** en pépinière (aide à l'**identification des adventices, suivi des applications herbicides**, évaluation de leur efficacité sur les cultures hors-sol et pleine terre, **conseils sur le choix** des produits selon la flore adventice rencontrée, les sensibilités des espèces et la saison ; aide à la mise en œuvre de **méthodes alternatives**...)
- **Accompagnement à la mise en place d'un plan de gestion du risque phytosanitaire** (PGRP), dans le cadre du dispositif du passeport phytosanitaire (aide au repérage risques organismes classés dans les cultures de l'entreprise, aide au suivi des enregistrements des informations relatives aux observations/diagnostics/interventions/informations sur les problèmes sanitaires)

**Thèmes particuliers : Stratégies contre les nouveaux ravageurs/maladies, aide à la mise en place, suivi de la PBI** **oui/non**

- Le fournisseur d'auxiliaires ou son distributeur assure la gestion commerciale du dossier
- La gestion technique du dossier peut comprendre :
  - actions individuelles de formation sur l'utilisation des auxiliaires et entomopathogènes ou autres produits de biocontrôle
  - aide à la préparation de l'entreprise pour le développement de la PBI : prophylaxie, hygiène d'entreprise, désinfection des structures et du matériel, choix de produits de lutte raisonnée, ou compatibles
  - aide à l'élaboration des plannings de lâchers

**Thèmes particuliers : désherbage – programmes spécifiques** **oui/non**

- Inventaire de la flore adventice, tests de sélectivité et d'efficacité
- Recherche bibliographique sur la sensibilité de(s) culture(s)

**2 - Optimisation de l'irrigation et de la fertilisation**

- **Suivi de la fertilité des substrats** : contrôles pH et fertilité (conductivité, activité...), aide aux choix des engrais
- **Suivi de la fertilisation pleine terre**
- **Suivi d'irrigation** : adaptation du mode d'irrigation aux besoins, aide au choix du substrat
- Ajustement des **doses et fréquences d'irrigation**
- **Analyses agronomiques** et interprétation si besoin et à la demande

**Thèmes particuliers : irrigation – aide au pilotage, fertilisation** **oui/non**

- utilisation de sondes de pilotage, accompagnement dans la lecture des données
- élaboration de solutions nutritives

**3 - Techniques culturales, et cycles de cultures**

- Tour des cultures à chaque visite d'entreprise avec suivi des opérations culturales et conseils généraux
- Echanges sur les calendriers culturaux : date de rempotage, durée de culture, densités
- Echanges sur les opérations culturales : Taille et formation des végétaux (pincements, mouchage), utilisation de régulateurs de croissance, et autres opérations culturales (distançage, tuteurage, ébourgeonnage, éboutonnage...)

**Thèmes particuliers :** **oui/non**

- Conseil sur itinéraires culturaux (ombrière, tunnel plastique,...)
- Aide au choix de fournitures, matériels et équipements

**4 – Certification environnementale Plante Bleue, Appui à la préparation de l'audit** **oui/non**

Certification niveau 3 Haute Valeur Environnementale dite HVE

**5 – Certiphyto Décideur – indiquez la date de renouvellement de votre Certiphyto**

**6 - Veille documentaire** Diffusion en entreprise des résultats d'essais du réseau Astredhor **oui/non**

**7 - Essais en entreprise** (contact : J.M DEOGRATIAS - jeanmarc.deogratias@astredhor.fr) **oui/non**

- Des essais menés sur l'entreprise dans le cadre du programme régional d'expérimentation
- Des essais privés sur l'entreprise (peut donner lieu à un crédit impôt-recherche ; devis à part si besoin)

**8 - Actions de formation** (contact : F. DAVID, formation@astredhor.fr) **oui/non**

- Formations agréées ou non par OCAPIAT ou le VIVEA (formation inter-entreprises)
- Thématiques de formation souhaitées pour vos salariés sur votre entreprise (formation intra-entreprises)

**9 – Projet d'Investissement en production** Contacts : C. BOURNERIE, christophe.bournerie@astredhor.fr **oui/non**

**Autres demandes :**

**Vos coordonnées :**

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail :

**Le chef d'entreprise**

Date :

Signature :

**Le conseiller**

Date :

Signature :

**Dans le cadre de la certification conseil, Conservez les fiches d'observation et de préconisation**